



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> octobre 2025  
Français  
Original : anglais

## Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [2765 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup>. Couvrant la période du 28 mars au 15 septembre 2025, il retrace l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis le précédent rapport ([S/2025/202](#)).

#### II Principaux faits nouveaux

##### A. Situation de sécurité

###### *République démocratique du Congo*

2. Les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo sont restées très instables.

3. Après l'offensive rapide qu'elle a menée en janvier et février, l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23), soutenue par la Force de défense rwandaise, a consolidé son contrôle du territoire et l'a étendu plus avant dans les territoires de Lubero, de Masisi et de Walikale dans la province du Nord-Kivu et dans les territoires de Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda, Uvira et Walungu dans la province du Sud-Kivu.

<sup>1</sup> Dans ce contexte, la région s'entend des 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et de la région, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. De plus, les quatre organisations intergouvernementales suivantes sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



4. Les hostilités entre le M23, les Wazalendo et d'autres groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo se sont également poursuivies au cours de la période considérée, marquées notamment par une attaque, en avril, du Collectif des mouvements pour le changement-Forces de défense du peuple sur les positions du M23 aux abords de Goma. L'AFC/M23 a également continué de s'employer à consolider ses forces en les entraînant et en les réarmant. À la mi-mai, le M23 a multiplié les détentions illégales d'opposants présumés à Goma et à Sake, notamment de personnes soupçonnées être des soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), des policiers ou des membres des Wazalendo. Des affrontements entre les FARDC et des membres des Wazalendo ont également été signalés, notamment à Uvira, dans la province du Sud-Kivu.

5. En outre, les affrontements entre le M23 et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) se sont intensifiés. Selon des témoignages de première main reçus par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, au moins 319 civils ont été tués par le M23 entre le 9 et le 21 juillet dans le territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu).

6. Dans le Nord-Kivu et en Ituri, les attaques visant des civils menées par les Forces démocratiques alliées (ADF) se sont sensiblement multipliées, malgré la pression continue liée aux opérations militaires conjointes des FARDC et des Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) dans le cadre de l'opération Shujaa. Les ADF auraient restructuré leurs unités opérationnelles en trois groupes principaux, respectivement commandés par Seka Baluku (alias Musa Baluku), Ahmad Mahmood Hassan (alias Abuwakasi) et Seka Umaru, et ont utilisé des drones pour la reconnaissance et les attaques. Les FARDC et les FDPO ont signé deux protocoles d'accord en avril et en juin, respectivement, renforçant ainsi leur coopération et élargissant la portée géographique de l'opération Shujaa. L'accord de paix signé à Washington le 27 juin (voir par. 14) contiendrait des dispositions relatives à la coordination des efforts de sécurité pour faciliter les travaux de remise en état effectués le long de la route Kasindi-Beni-Butembo. L'intensification des opérations conjointes des FARDC et des FDPO a provoqué une escalade des attaques de représailles de la part des ADF et une augmentation du nombre de victimes civiles dans le Nord-Kivu. Une attaque des ADF dans le territoire de Lubero le 9 septembre s'est soldée par la mort d'au moins 72 personnes et l'enlèvement de plus de 100 autres.

7. Dans le Sud-Kivu, les affrontements ont continué entre des groupes armés burundais, en particulier Résistance pour un État de droit au Burundi et Force de défense nationale du Burundi (FDNB). De nouveaux mouvements armés, tels que le Front burundais de libération, sont apparus, compliquant encore les conditions de sécurité. La situation en matière de sécurité autour d'Uvira est restée tendue et volatile.

#### *Incidents de sécurité transfrontaliers*

8. Les tensions transfrontalières et les incidents de sécurité ont continué à mettre en péril la stabilité régionale, et des accusations d'incursions, de bombardements et de soutien aux groupes armés ont été lancées. À Kampala, en mars, Thomas Lubanga et Innocent Kaina, qui sont tous deux des ressortissants de la République démocratique du Congo visés par des sanctions de l'ONU, ont créé la Convention pour la révolution populaire (CRP) et la Coalition nationale pour la libération du Congo (CNLC), respectivement, dans l'objectif déclaré de s'opposer au Gouvernement de la République démocratique du Congo. Au cours de la période considérée, la CRP a affronté à plusieurs reprises les FARDC en Ituri, déplaçant des civils, et a tenté de former des coalitions avec d'autres groupes armés basés en Ituri.

9. Le 17 avril, le groupe armé Twirwaneho, qui est basé en République démocratique du Congo, a allégué que la FDNB, aux côtés des FARDC et des Wazalendo, était directement impliquée dans des attaques visant des civils de la communauté banyamulenge sur les hauts plateaux de Fizi, dans le Sud-Kivu.

10. Entre mars et mai, les combats entre la FDNB et le groupe armé rwandais des Forces de libération nationale (FLN) dans la forêt de Kibira (province de Cibitoke), le long de la frontière entre le Burundi et le Rwanda, auraient fait 100 morts parmi les FLN.

11. En juin, les autorités ougandaises ont déclaré avoir « neutralisé » des kamikazes présumés des ADF à Kampala. Cette évolution de la situation met en lumière la menace transnationale que les groupes armés représentent dans la région. Le 11 juillet, les FDPO ont affirmé avoir capturé un camp des ADF à Apakwang, en Ituri, qui aurait été sous le contrôle de Seka Baluku.

12. Le 9 août, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, et le chef des forces de défense des FDPO, le général Muhozi Kainerugaba, se sont rencontrés à Djouba pour discuter des incidents de sécurité survenus le long de leur frontière commune, à la suite de heurts liés à des questions de démarcation survenu à la fin du mois de juillet entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des éléments des FDPO.

#### *Initiatives régionales en matière de sécurité*

13. Suite à la décision prise le 13 mars par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de mettre fin au mandat de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo (SAMIDRC), le retrait de celle-ci s'est achevé le 29 juin.

## B. Évolution de la situation politique

#### *Efforts de paix concernant l'est de la République démocratique du Congo*

14. En mars, en consultation avec l'État du Qatar, les États-Unis d'Amérique ont lancé une initiative visant à faciliter une solution politique à la crise entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le processus a abouti à la signature d'un accord de paix par les ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda, le 27 juin à Washington. L'accord s'appuyait sur une déclaration de principes, signée par les deux ministres le 25 avril, et sur un concept général d'opérations pour le plan harmonisé pour la neutralisation des FDLR et le désengagement des forces, élaboré en octobre 2024 dans le cadre du processus de Luanda, dirigé par l'Angola. Les parties se sont engagées à interdire les hostilités, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux États, à cesser de soutenir les groupes armés, à désengager, désarmer et intégrer sous conditions les groupes armés non étatiques, à régler pacifiquement les différends, à assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées et à mettre en place un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité et un comité de surveillance conjointe. Au titre de cet accord, les parties se sont également engagées à faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité. L'accord est destiné à être complété par des accords sur les ressources naturelles conclu entre les États-Unis, la République démocratique du Congo et le Rwanda, et par un cadre pour l'intégration économique régionale.

15. Les parties ont convoqué la réunion inaugurale du Comité de surveillance conjointe à Washington le 31 juillet et celle du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité, à Addis-Abeba les 7 et 8 août. Dans une déclaration de principes

publiée le 1<sup>er</sup> août, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont annoncé leur intention d'établir un cadre d'intégration économique régionale, axé sur l'énergie, les infrastructures, les chaînes d'approvisionnement en minerais, la gestion des parcs nationaux et le tourisme, ainsi que la santé publique. Le 3 septembre, à Washington, le Comité de surveillance conjointe a tenu sa deuxième réunion afin de discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix du 27 juin et des enjeux connexes.

16. Au cours de la même période, le Qatar a facilité les discussions à Doha entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23, à la suite d'une réunion tripartite entre le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le Président du Rwanda, Paul Kagame, et l'émir du Qatar, Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, qui s'est tenue le 18 mars. Le 19 juillet, à Doha, le Gouvernement du Qatar a facilité la signature d'une déclaration de principes dans laquelle les parties se sont engagées à honorer leur promesse en faveur d'un cessez-le-feu permanent, à créer des conditions favorables au dialogue et à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, entre autres engagements. Le 19 août, les parties sont revenues à Doha pour poursuivre les négociations et se sont entendues, en septembre, sur un mécanisme concernant la libération des détenus.

17. Le 11 avril, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a nommé le Président du Togo, Faure Essozima Gnassingbé, comme nouveau médiateur entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, pour succéder au Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço. La Conférence a chargé la Commission de l'Union africaine d'élaborer une feuille de route unifiée pour le processus de médiation, en s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi, et a réaffirmé le rôle de chef de file de l'Union africaine dans le règlement des conflits sur le continent.

18. En avril, le Président du Togo, en sa qualité de médiateur, s'est rendu à Kinshasa, Kigali, Luanda et Kampala pour tenir des consultations avec les autorités de chaque pays. Le 30 avril, à Doha, le Ministre des affaires étrangères du Togo a participé à une réunion consultative aux côtés de représentants de la République démocratique du Congo, de la France, du Rwanda et des États-Unis. La réunion avait pour objectif d'améliorer la coordination entre les initiatives de paix en cours.

19. Le 17 mai, le Groupe de facilitateurs et facilitatrices, composé des anciens Présidents du Botswana (Mokgweetsi Masisi), de la République centrafricaine (Catherine Samba-Panza), de l'Éthiopie (Sahle-Work Zewde), du Kenya (Uhuru Kenyatta) et du Nigéria (Olusegun Obasanjo), s'est rendu à Lomé pour des séances de travail et une réunion de coordination avec le Président du Togo. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, a assisté à la partie publique de la réunion, en compagnie du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

20. Entre avril et août, M. Obasanjo, dans son rôle de facilitateur, s'est rendu en République démocratique du Congo, au Rwanda et dans d'autres pays de la région pour discuter de la voie à suivre dans le contexte du processus de paix facilité par la CAE et la SADC. Le 11 juillet, M. Kenyatta a été reçu par le Président du Rwanda. Du 13 au 20 juillet, M<sup>me</sup> Samba-Panza et M<sup>me</sup> Zewde se sont rendues ensemble à Kinshasa pour des consultations avec les autorités de la République démocratique du Congo et des représentants de la société civile. Ces consultations ont conduit à des recommandations axées sur le renforcement de la coordination et l'élargissement de l'inclusivité des processus de paix en cours, l'instauration d'un dialogue national sans exclusive, la mise en place de mécanismes de suivi et la possibilité d'une justice transitionnelle et de réparations pour les victimes du conflit en cours.

21. Lors d'une réunion conjointe de la CAE et de la SADC avec le Groupe de facilitateurs et facilitatrices, tenue le 1<sup>er</sup> août à Nairobi et coprésidée par les présidents de la CAE et de la SADC, a adopté un cadre pour la fusion du processus de facilitation mené par la CAE et la SADC avec le processus de médiation conduit par l'Union africaine, les termes de référence des facilitateurs et facilitatrices, la conception d'un processus de médiation, la structure d'un secrétariat et un cadre de mobilisation des ressources. Le 13 août, la fusion a été approuvée lors d'un sommet de la CAE et de la SADC, en même temps que le mandat du processus consolidé dirigé par l'Afrique. Il a été demandé à la Commission de l'Union africaine d'en diriger la mise en œuvre.

#### *Relations bilatérales*

22. Les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont restées tendues, malgré l'accord de paix du 27 juin. Il existait entre autres des divergences de vues sur la mise en œuvre du concept d'opérations pour la neutralisation des FDLR et des groupes qui lui sont associés, et le désengagement des forces ou la levée des mesures défensives par le Rwanda. Lors de la deuxième réunion du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité, les 17 et 18 septembre, les parties ont négocié un ordre d'opérations permettant de faire avancer le concept des opérations et ont convenu de commencer à mettre en œuvre l'ordre le 1<sup>er</sup> octobre.

23. Les relations entre le Burundi et le Rwanda ont continué à fluctuer, avec, d'une part, des tensions persistantes liées aux activités de l'AFC/M23 dans le Sud-Kivu et, d'autre part, l'intensification des échanges bilatéraux entre les deux gouvernements. Le 25 mars et le 30 avril, le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a réitéré des accusations antérieures selon lesquelles le Rwanda préparait une attaque contre son pays. Le Gouvernement rwandais a qualifié ses remarques de « malheureuses », affirmant que les responsables de la défense du Burundi et du Rwanda continuaient à coopérer pour désamorcer le conflit. Le 20 juin, des sénateurs des deux pays se sont réunis à Kigali pour resserrer la coopération interparlementaire.

24. La République démocratique du Congo et l'Ouganda ont continué à prendre des mesures pour renforcer leurs relations bilatérales. Le 10 mai, le Président de la République démocratique du Congo a chargé l'ancien Président du Parlement de son pays, Vital Kamerhe, de transmettre un message au Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, en marge de la troisième Conférence interparlementaire régionale africaine qui s'est tenue à Entebbe, en Ouganda. Le 21 juin, le Président de la République démocratique du Congo a reçu à Kinshasa le Chef des forces de défense des FDPO. Leurs discussions ont porté sur l'extension de l'opération Shujaa en Ituri. En juillet, la République démocratique du Congo a demandé des explications à l'Ouganda après qu'il a été fait état de la réouverture par ce dernier de postes frontières adjacents aux zones occupées par l'AFC/M23.

## C. Situation humanitaire

### *Répercussions de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo*

25. La crise dans l'est de la République démocratique du Congo a continué d'exacerber une situation humanitaire déjà désastreuse. Au 31 août, quelque 5,3 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, dont 3,6 millions dans le Nord-Kivu, dans le Sud-Kivu et en Ituri. Des cas de déplacement interne forcé par des groupes armés non étatiques, en violation du droit humanitaire international, ont continué d'être signalés. L'accès à l'aide humanitaire est resté fortement perturbé dans certaines régions, et les populations déplacées ont désespérément besoin d'assistance. En outre, plus de 139 000 personnes venues de la République démocratique du Congo ont cherché une protection de l'autre côté des frontières entre

janvier et avril, soit presque le double du nombre total de nouvelles arrivées enregistrées pour 2024.

26. Quelque 1 798 personnes ont été rapatriées au Rwanda depuis l'est de la République démocratique du Congo, avec le soutien de la Commission nationale pour les réfugiés de la République démocratique du Congo, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres partenaires, après avoir quitté leur domicile en raison des activités de bouclage et de fouilles menées par les AFC/M23. Ces mouvements sont considérés comme des « retours dans des circonstances défavorables » et ne sont pas conformes aux principes du rapatriement volontaire définis par le droit international.

27. Les efforts visant à promouvoir le rapatriement volontaire des réfugiés de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont poursuivis. Une réunion tripartite entre des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du HCR s'est tenue à cette fin à Addis-Abeba du 22 au 24 juillet. Le Bureau de l'Envoyé spécial a assisté aux délibérations et s'est engagé à continuer à œuvrer avec le HCR au rapatriement volontaire des réfugiés. Selon le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion, les retours de réfugiés rwandais ont repris après une pause entre mai et août. Selon le HCR, 4 529 réfugiés rwandais sont retournés au Rwanda entre janvier et septembre 2025.

#### *Autres faits nouveaux survenus dans la région*

28. L'insécurité alimentaire reste un enjeu majeur dans la région : au mois de juin, plus de 30,6 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë au Burundi (1,2 million de personnes), en République démocratique du Congo (27,7 millions de personnes), en République-Unie de Tanzanie (242 000 personnes) et en Ouganda (1,4 million de personnes).

29. Les catastrophes naturelles liées au climat et les maladies transmissibles récurrentes, telles que le choléra, l'Ebola et la mpox, ont encore aggravé la situation humanitaire dans la région. En avril, de graves inondations ont touché environ 1,5 million de personnes en République démocratique du Congo.

30. Les réponses humanitaires sont restées largement sous-financées en conséquence des coupes sombres dans les dons des partenaires internationaux, l'action menée dans ce domaine par le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires étant financées à hauteur de 33 pour cent et 53 pour cent, respectivement, en septembre.

## **D. Droits humains et état de droit**

#### *Répercussions de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo*

31. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo est restée très préoccupante. Entre le 28 mars et le 12 août, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 2 309 violations des droits humains et atteintes à ces droits. Bien que ce chiffre représente une baisse de 3 % par rapport à la période précédente, le nombre de victimes a augmenté de 15 %, passant de 6 812 à 7 819, reflet du lourd tribut que continuent de payer les civils, malgré une réduction du nombre d'incidents recensés.

32. Les groupes armés restent les principaux auteurs, puisqu'ils seraient responsables de 1 628 cas recensés (70 %) de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Les combattants du M23 seraient responsables de 812 incidents présumés d'atteintes aux droits humains, suivis par les Wazalendo (193), les ADF (116), diverses factions Maï-Maï (108) et la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) (95).

33. Au cours de la période considérée, les informations reçues par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont fait ressortir une forte augmentation du nombre d'atteintes aux droits humains commises par l'AFC/M23 dans les zones que celui-ci contrôle. Selon ces informations, depuis le 28 mars, le M23 aurait tué au moins 833 personnes et en aurait enlevé au moins 1 436 autres, notamment à des fins de recrutement forcé. Le Bureau a également constaté une recrudescence des attaques meurtrières menées par les ADF dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

34. Les acteurs étatiques ont été responsables de 652 violations des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo au cours de la période considérée. Les FARDC seraient responsables de 273 de ces violations, la Police nationale congolaise de 259 violations et d'autres acteurs étatiques de 72 violations.

35. Le 9 septembre, le rapport de la mission d'établissement des faits sur la situation dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de la République démocratique du Congo (A/HRC/60/80) a été présenté au Conseil des droits de l'homme. Dans ses conclusions, la mission a souligné la gravité et la généralisation des violations et des atteintes commises par toutes les parties au conflit, y compris des actes pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La mission a également établi que l'exploitation et la violence sexuelles liées au conflit étaient très répandues. Elle a en outre conclu que le conflit a réduit davantage encore la marge de manœuvre accordée aux défenseurs des droits humains, à la société civile et aux médias, et constaté la recrudescence des discours de haine et des violences collectives.

36. Le 26 juin, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu un arrêt sur sa compétence et la recevabilité d'une affaire soumise par la République démocratique du Congo contre le Rwanda en août 2023. Elle a rejeté les objections du Rwanda quant à sa compétence en la matière et a déclaré l'affaire recevable, ouvrant ainsi la voie à un examen au fond de l'affaire engagée contre le Rwanda portant sur les violations des droits humains qu'il aurait commises dans l'est de la République démocratique du Congo depuis 2022. Il a été ordonné au Rwanda de présenter sa réponse sur le fond de l'affaire dans un délai de 90 jours.

37. En République démocratique du Congo, le 22 août, le procureur militaire a requis la peine de mort à l'encontre de l'ancien Président Joseph Kabila, accusé notamment de crimes de guerre et de trahison en raison de son soutien présumé à l'AFC/M23. L'ancien Président, qui a été jugé par contumace en juillet, a été déchu de son immunité, ses biens ont été saisis et les activités de son parti ont été suspendues. Au 15 septembre, le procès se poursuivait.

#### *Autres faits nouveaux survenus dans la région*

38. Il a également été fait état de violations des droits humains et atteintes à ces droits dans d'autres pays de la région des Grands Lacs, notamment de cas de harcèlement, d'arrestation arbitraire, de privation de liberté, de disparition forcée, de torture, d'exécution illégale et de restriction de la liberté d'expression.

39. Des restrictions de l'espace civique et des actes d'intimidation à l'encontre de personnalités de l'opposition dans les contextes préélectoraux ont été signalés au Burundi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

40. En ce qui concerne le Burundi, les experts indépendants des Nations Unies en matière de droits humains ont constaté une augmentation du nombre de violations graves de ces droits, notamment des attaques contre la société civile et les opposants politiques. Ils ont également exprimé leur profonde inquiétude concernant l'inscription forcée des électeurs et les violences électorales qui ont précédé les

élections législatives et locales du 5 juin, à l'issue desquelles le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie a obtenu tous les sièges de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que 98 pour cent des sièges des conseils communaux.

41. En République-Unie de Tanzanie, les experts de l'ONU en matière de droits humains ont observé de multiples cas de disparition forcée et d'actes de torture à l'approche des élections générales d'octobre<sup>2</sup>. En avril, le principal parti d'opposition, Chama cha Demokrasia na Maendeleo (Chadema), s'est vu interdire de participer aux élections en raison de son refus de signer un code de conduite, et son dirigeant, Tundu Lissu, a été arrêté et inculpé de trahison et de propagation de désinformation. Le 30 juillet, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en République-Unie de Tanzanie, dans laquelle elle demande au Gouvernement « de garantir le respect des normes régionales et internationales relatives aux droits de l'homme en général, et en particulier en ce qui concerne les élections prévues en octobre 2025<sup>3</sup> ».

42. En Ouganda, le chef du Front populaire pour la liberté, Kizza Besigye, est resté en détention provisoire et plus de 50 partisans de la Plateforme d'unité nationale auraient été victimes de violations des droits humains, et rassemblements politiques prévus de ce parti auraient fait l'objet de restrictions. Dans le même temps, les élections primaires organisées en juillet et en août au sein du Mouvement de résistance nationale, le parti au pouvoir, auraient été marquées par des actes de violence et d'intimidation.

43. Au Kenya, les manifestations antigouvernementales qui se sont déroulées dans tout le pays le 25 juin et le 7 juillet ont fait au moins 57 morts et 661 blessés, selon la Commission nationale des droits humains du Kenya. Des rapports font état d'un usage excessif de la force par la police nationale et les forces de sécurité, ainsi que de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires et d'exécutions extrajudiciaires.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements pris par la République démocratique du Congo**

44. Les autorités de la République démocratique du Congo ont amorcé des initiatives de dialogue et de réconciliation avec les représentants des communautés locales dans l'est du pays. À la suite des consultations locales dans le Nord-Kivu et en Ituri à la fin du mois de mars, le Président a reçu des représentants de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu et des chefs religieux à Kinshasa le 10 avril pour examiner des initiatives de dialogue communautaire et des programmes de réintégration des ex-combattants.

45. Les représentants des Églises catholique et protestante de la République démocratique du Congo ont poursuivi leurs consultations sur un « pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble » dans le pays et la région. Le 21 juin, ils ont présenté un rapport sur leurs consultations au Président, qui a accepté de créer un groupe de travail chargé de définir les prochaines étapes, prévoyant notamment un dialogue national. Le 25 août, les autorités religieuses et d'autres représentants religieux ont présenté une feuille de route en quatre phases, contenant une proposition

<sup>2</sup> Voir [www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/tanzania-un-experts-alarmed-pattern-enforced-disappearance-and-torture](http://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/tanzania-un-experts-alarmed-pattern-enforced-disappearance-and-torture).

<sup>3</sup> Voir <https://achpr.au.int/index.php/fr/adopted-resolutions/640-cadhpr640-lxxxiv-2025>.

de mesures en amont d'une conférence internationale pour la coexistence pacifique dans la région des Grands Lacs.

46. Par ailleurs, le 29 juin, le dialogue d'Aru II entre les groupes armés actifs en Ituri a abouti à la signature d'un accord de cessation des hostilités par six grands groupes armés. Ce dialogue a rassemblé des membres de groupes armés, des chefs traditionnels, des responsables locaux et des groupes de femmes et de jeunes. La CRP nouvellement constituée n'y a pas participé.

47. Le 22 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que les élections des responsables locaux se tiendraient en octobre ou en novembre 2025.

48. Le 8 août, le Président a remanié son Cabinet, qui compte désormais 53 ministres, dont 18 femmes, et quelques figures de l'opposition modérée et des dirigeants de la société civile.

49. Du 10 au 12 septembre, le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a organisé un atelier à Kinshasa, avec la participation et le concours du Bureau de l'Envoyé spécial, afin de discuter des synergies possibles entre le plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'accord de paix du 27 juin et la déclaration de principes signée à Doha.

## **B. Engagements au niveau régional et engagements pris par les institutions garantes**

### *Douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi*

50. Les efforts visant à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se sont poursuivis durant la période considérée. Le 28 mai, la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est tenue à Entebbe. Accueillie par le Président de l'Ouganda, en tant que nouveau Président du Mécanisme, la réunion a abouti à l'adoption d'un plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre. Elle a été précédée d'une réunion ministérielle, tenue le 27 mai. Les trente-septième et trente-huitième réunions du Comité d'appui technique, qui se sont tenues respectivement les 20 et 26 mai, ont permis de jeter les bases des discussions ministrielles et de haut niveau.

51. Le 9 juillet, les autorités ougandaises, des représentants de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial ont tenu une réunion de coordination, dans le prolongement de la réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Les garants de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et l'Organisation des Nations Unies, ont également tenu des consultations.

### *Efforts de coopération régionaux*

52. Début août, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a organisé à Kinshasa la dix-neuvième réunion des coordonnateurs nationaux afin de préparer le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme régional, qui a été reporté d'août à octobre.

53. Une réunion antérieure entre des représentants du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale et des dirigeants de l'AFC/M23, qui s'est tenue à Goma le 2 juin, a suscité de vives critiques de la part des autorités de la République démocratique du Congo. Le 3 juin, le Mécanisme national de suivi et l'Ambassade de la République démocratique du Congo au Burundi ont fermement

condamné la tenue de cette réunion, estimant qu'elle était contraire au mandat de la Conférence internationale, et ont demandé des éclaircissements supplémentaires au secrétariat exécutif de celle-ci.

54. Par ailleurs, le 7 juin, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda a annoncé que son pays se retirait de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en raison de la prétendue « instrumentalisation de la CEEAC par la République démocratique du Congo avec le soutien de certains États Membres<sup>4</sup> ». Cette décision est intervenue alors que la République démocratique du Congo et le Burundi s'opposaient à l'accession du Rwanda à la présidence de la CEEAC, compte tenu de son implication dans un conflit en cours avec un autre État membre de cette dernière. Le Président de la Guinée équatoriale, en sa qualité de président de la CEEAC, a été chargé de discuter avec le Rwanda de sa décision de se retirer de l'organisation régionale. Dans un communiqué publié le 7 septembre à l'issue d'une session extraordinaire de la CEEAC à Sipopo (Guinée équatoriale), les chefs d'État et de gouvernement participants ont salué les efforts entrepris dans le cadre des processus de paix de Washington et de Doha et de la médiation de l'Union africaine en vue de rétablir la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

55. Le quarante-cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, qui s'est tenu à Antananarivo le 17 août, a été précédé d'une réunion du Conseil des ministres de la SADC, du 12 au 14 août. Dans le communiqué issu du Sommet, les participants ont réaffirmé leur « engagement indéfectible (...) à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et a salué les efforts de médiation conjoints entrepris par la Commission de l'Union africaine, la SADC et la CAE, ainsi que le processus intégrant les processus de paix de Luanda et de Nairobi ». Ils ont également souligné « la nécessité d'assurer d'urgence la complémentarité et l'harmonisation entre les processus menés par l'Afrique et d'autres initiatives, en particulier l'Accord de Washington de 2025 et la Déclaration de principes de Doha de 2025 ». Les participants ont condamné la propagation d'informations erronées concernant le déploiement de la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) et ont « réitéré que ce déploiement a été effectué dans le plein respect des principes et obligations régionaux et internationaux, avec pour objectif de soutenir les États membres dans leur réponse à l'agression extérieure ».

#### *Efforts de coopération bilatéraux*

56. Plusieurs pays de la région ont continué à renforcer la coopération bilatérale en matière de sécurité au cours de la période considérée, à l'instar de l'Angola et de la République-Unie de Tanzanie, du Burundi et de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et de l'Ouganda, et de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda.

57. Les commissions permanentes bilatérales conjointes du Burundi et du Kenya, d'une part, et du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie, d'autre part, ont tenu en avril et en juillet, respectivement, des réunions axées sur la coopération politique.

58. En ce qui concerne la coopération économique et le commerce, les ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie ont signé plusieurs accords de coopération économique le 10 mai à Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). Le 16 mai, le Président de l'Ouganda a accueilli une réunion tripartite avec des délégations de la République centrafricaine et du Soudan

---

<sup>4</sup> [www.minaffet.gov.rw/uploads/news-details/rwanda-withdraws-from-eccas](http://www.minaffet.gov.rw/uploads/news-details/rwanda-withdraws-from-eccas).

du Sud, qui a abouti à un accord sur un grand projet routier conçu pour améliorer la connectivité et le commerce entre les trois pays. Le 22 juillet, la République démocratique du Congo a annoncé la construction de quatre postes frontière uniques dans le Sud-Kivu afin de faciliter les échanges avec le Burundi. Le Kenya et l'Ouganda ont également signé plusieurs accords de coopération bilatérale en juillet, suivis d'une réunion ministérielle bilatérale sur le commerce transfrontalier, qui s'est tenue le 30 août.

### C. Engagements internationaux

59. Entre le 25 mars et le 5 avril, des responsables américains ont tenu des consultations avec des délégations de la République démocratique du Congo et du Rwanda dans le cadre du processus qui a conduit à la signature de l'accord de paix du 27 juin (voir par. 14). Le Secrétaire d'État américain, le Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères du Qatar et le Ministre des affaires étrangères du Togo ont assisté à la signature de l'accord. Après sa nomination à ce poste le 1<sup>er</sup> avril, le Conseiller principal des États-Unis pour l'Afrique s'est rendu en République démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda et en Ouganda pour y tenir des consultations.

60. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs a poursuivi ses efforts de coordination pour soutenir les initiatives de rétablissement de la paix menées par l'Afrique dans la région. Le 17 mars, il a publié une déclaration commune sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, exprimant son soutien à l'appel du Président de l'Angola, en sa qualité de médiateur, en faveur d'une cessation des hostilités, et exhortant les parties à participer sérieusement au processus de paix et à la mise en œuvre de la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité.

61. Au cours de la période considérée, le Parlement européen a continué à demander à la Commission européenne de suspendre les accords bilatéraux avec le Rwanda. Lors d'une visite à Kinshasa du 27 au 30 mai, des membres du Parlement européen ont demandé la révision du protocole d'accord de 2024 sur les minéraux critiques conclu entre l'Union européenne et le Rwanda.

62. Dans une déclaration publiée le 2 juin, plusieurs partenaires internationaux, dont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse et l'Union européenne, ont exprimé leur inquiétude face à l'aggravation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans cette déclaration, ils ont appelé au retrait rapide du territoire de la République démocratique du Congo des forces étrangères non invitées, y compris la Force de défense rwandaise, ainsi qu'au renforcement de la coordination entre les efforts de paix régionaux et internationaux.

63. Du 2 au 6 juin, l'Organisation internationale de la Francophonie a déployé une mission à Kinshasa, en réponse à un appel à la solidarité lancé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et dans le prolongement du dix-neuvième sommet, organisé les 4 et 5 octobre 2024 en France. Cette mission était destinée à renforcer le soutien aux initiatives régionales entreprises par la CAE, la SADC et l'Union africaine, et à cerner les mesures à prendre pour renforcer la coopération entre l'Organisation et ses États membres.

64. Le 12 août, le Département du Trésor des États-Unis a imposé des sanctions à des entités liées à la violence armée et à la vente illégale de minéraux critiques en République démocratique du Congo, notamment la Coalition des patriotes résistants congolais-Force de frappe, la Coopérative des artisanaux miniers du Congo, East Rise Corporation Limited et Star Dragon Corporation Limited.

#### D. Bons offices et engagements politiques de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

65. Face à l'aggravation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et aux tensions persistantes entre certains signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Envoyé spécial a continué à proposer ses bons offices, exhortant les dirigeants à accroître la cohérence, la complémentarité et la coordination des efforts de paix internationaux et régionaux, et offrant le soutien de l'Organisation des Nations Unies. Lors de réunions avec des hauts fonctionnaires de l'Angola, du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, il a appelé à un renouveau de la coopération, de la confiance et du dialogue entre les signataires, qu'il a exhortés à respecter les engagements pris au titre de l'Accord-cadre.

66. L'Envoyé spécial a également intensifié ses échanges avec les principaux acteurs régionaux et internationaux de l'action en faveur de la paix menée dans l'est de la République démocratique du Congo. En avril, en mai et en août, il a rencontré des membres du Groupe de facilitateurs et facilitatrices, ainsi que le Président et le Ministre des affaires étrangères du Togo, pour faire le point sur les prochaines étapes à venir de l'action régionale en faveur de la paix et sur la fourniture d'un appui international, en particulier de la part de l'ONU. À la demande des autorités togolaises, l'Envoyé spécial a envoyé à Lomé une équipe technique chargée de conseiller l'équipe du Président du Togo, notamment à l'appui des préparatifs d'une réunion avec le Groupe de facilitateurs et facilitatrices, qui s'est tenue le 17 mai.

67. En avril, l'Envoyé spécial s'est rendu à Doha, où il a rencontré le Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères de l'État du Qatar, le Ministre des affaires étrangères du Togo et le Conseiller principal des États-Unis pour l'Afrique. Les discussions ont porté sur les différentes initiatives de paix en cours concernant l'est de la République démocratique du Congo. L'Envoyé spécial a souligné qu'il importait d'aligner tous les efforts internationaux sur les initiatives menées par l'Afrique et de faire fond sur les acquis des processus de Luanda et de Nairobi.

68. En avril, l'Envoyé spécial a rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine. En avril et en juillet, il a rencontré le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Leurs discussions ont porté sur l'évolution de la situation dans la région, le soutien que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine apportent conjointement à la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et la coordination à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix du 27 juin entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

69. Lors de réunions avec des partenaires internationaux, notamment des membres du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs et les envoyés spéciaux de la Belgique, de la France, de la Slovénie et de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a plaidé en faveur d'un soutien durable aux efforts de paix dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

70. Le 30 mai, l'Envoyé spécial s'est exprimé lors du Forum mondial pour la médiation internationale, qui s'est tenu à Hong Kong (Chine), pour présenter les leçons tirées des initiatives de paix en faisant valoir l'importance de la coordination entre les acteurs régionaux et internationaux.

## **IV. Mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs**

71. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de mener des initiatives visant à promouvoir l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Le 15 avril, l'Envoyé spécial a convoqué une réunion virtuelle du Groupe politique de haut niveau créé pour encadrer la Stratégie pour discuter de l'évolution récente de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité, y compris les efforts de paix régionaux, et pour examiner et adopter le plan d'action de la stratégie régionale pour 2025-2027. Le Bureau de l'Envoyé spécial a présenté un exposé sur les 10 initiatives phares liées au plan d'action et sur les étapes à venir.

### **A. Réduction de la menace que représentent les groupes armés étrangers**

72. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué à soutenir les activités du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires liées au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers. Suite à l'élaboration en 2024 d'un cadre juridique pour la réintégration des anciens membres des groupes armés burundais, il a poursuivi ses échanges avec les autorités du Burundi en amont de l'adoption de ce cadre qui, une fois adopté, devrait faciliter le rapatriement des ex-combattants au Burundi et leur réintégration dans la vie civile.

73. Le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité l'achat et l'installation d'une unité radio mobile dans un centre de réadaptation pour les anciens membres des ADF à Kasese (Ouganda) afin de renforcer la capacité du centre de mener des campagnes de sensibilisation transfrontalières ciblant les membres des ADF dans l'est de la République démocratique du Congo et en Ouganda.

### **B. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements**

74. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué à préconiser la gouvernance durable et transparente des ressources naturelles dans la région, grâce à la sensibilisation, à la collaboration et au dialogue avec les parties prenantes. En avril, il a prêté son concours à la vingt-sixième réunion du comité d'audit de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à la trentième session du Comité régional des ressources naturelles, qui se sont toutes deux tenues à Nairobi. Les participants à ces réunions ont examiné une demande officielle présentée le 21 mars par le Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant la conduite d'une enquête sur la contrebande présumée de minéraux provenant de zones sous le contrôle de l'AFC/M23, invoquant le Protocole de la Conférence internationale sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ils ont recommandé la création d'une commission d'enquête ad hoc et d'éventuelles mesures de suivi fondées sur les conclusions de l'enquête. La création de la commission d'enquête a ensuite été approuvée lors d'une réunion extraordinaire des ministres des mines de la Conférence internationale, qui s'est tenue le 2 mai à Lusaka.

75. Le 5 mai, en marge du Forum sur les chaînes d'approvisionnement minéral responsables, organisé à Paris par l'Organisation de coopération et de développement

économiques, l'Envoyé spécial a coprésidé une table ronde de haut niveau avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, qui avait pour thème l'élaboration de mesures d'incitation pour des perspectives économiques durables dans la région des Grands Lacs. Cette table ronde a réuni des représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, d'organismes régionaux, d'institutions financières et de partenaires de développement qui ont examiné des mesures d'incitation économique concrètes permettant de soutenir la consolidation de la paix.

76. Le 11 juin, l'Envoyé spécial a prononcé un discours virtuel lors de la vingtième conférence de la Semaine minière à Lubumbashi (République démocratique du Congo), dans lequel il a souligné le rôle stratégique du secteur minier dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement durable. Il a préconisé le renforcement de la coopération régionale et de l'intégration de la chaîne de valeur afin de garantir que les richesses minérales contribuent à la transformation économique à long terme de la région.

### **C. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés**

77. Du 24 au 26 juin, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à une réunion du groupe consultatif régional sur la promotion de solutions durables pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kampala. Organisée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en partenariat avec le Regional Durable Solutions Secretariat, l'Union européenne et le HCR, cette réunion a permis aux participants de mettre à jour la feuille de route et le calendrier relatifs à l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur de solutions globales et durables pour les réfugiés, qui devrait être présentée en 2026 aux ministres en charge des réfugiés des États membres de la Conférence internationale.

### **D. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes**

78. Afin de renforcer la voix des femmes dans les processus de dialogue et de paix, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de partenaires internationaux, a organisé une réunion avec des femmes originaires de la République démocratique du Congo à Nairobi, les 2 et 3 avril. À l'issue de la réunion, une feuille de route a été adoptée afin de préciser les étapes de la concertation avec les femmes dans les processus de dialogue.

79. Le 19 mai, l'Envoyé spécial du Secrétaire général et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont convoqué une réunion du Conseil consultatif pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs afin de réfléchir à des solutions qui permettraient de revitaliser le Conseil et notamment d'obtenir sa reconnaissance formelle dans les processus de paix régionaux et les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

80. Le 28 mai, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité la diffusion d'un message de plaidoyer au nom des femmes et des jeunes lors de la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre. Dans un communiqué, les participants se sont engagés à renforcer la participation des femmes, des jeunes et de la société civile au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et ont convenu de créer un groupe de médiatrices pour soutenir les processus de paix, y compris au niveau local. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également soutenu les consultations

des parties prenantes organisées à Kinshasa en juillet par les co-facilitatrices, M<sup>me</sup> Samba-Panza et M<sup>me</sup> Zewde, notamment en chargeant une conseillère principale pour les questions de genre de participer aux consultations.

81. En mars, le Bureau de l'Envoyé spécial a aidé le Gouvernement du Burundi à élaborer et à valider une stratégie nationale en matière de genre dans le secteur minier dans le but de renforcer le rôle des femmes et des jeunes et de remédier à l'inégalité persistante entre les sexes dans ce secteur. Le 11 juillet, l'Envoyé spécial a organisé avec des organisations de la société civile et des réseaux de femmes de l'est de la République démocratique du Congo une réunion virtuelle sur les moyens de rendre les processus politiques plus inclusifs.

#### **E. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité**

82. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué à se concerter avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et avec la présidence du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs de la Conférence internationale, dans le cadre du suivi de la huitième réunion du Réseau, qui s'est tenue à Nairobi les 10 et 11 décembre 2024. L'action menée en vue de l'adoption d'une politique pénale commune par les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale se poursuit.

### **V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux et les entités des Nations Unies**

#### **A. Organisations et mécanismes régionaux**

83. L'Envoyé spécial a continué à renforcer la collaboration avec la CAE, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et l'Union africaine en vue de revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de coordonner les initiatives de paix régionales, notamment dans le contexte de sa participation à la réunion de la CAE et de la SADC tenue le 1<sup>er</sup> août.

#### **B. Entités des Nations Unies**

84. L'Envoyé spécial a accordé une grande importance à la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans la région. À la suite de la signature le 27 juin de l'accord de paix facilité par les États-Unis, le Bureau de l'Envoyé spécial, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont resserré leur coordination à l'appui de la mise en œuvre de l'accord. Parallèlement, le Bureau de l'Envoyé spécial et la MONUSCO ont tenu des réunions pour discuter des initiatives de paix en cours, en particulier la médiation assurée par le Président du Togo et la facilitation offerte par la CAE et la SADC.

85. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également organisé deux réunions de coordination politique, qui ont rassemblé des spécialistes des questions politiques et des conseillers en matière de paix et de développement de l'ONU œuvrant dans la région. Ces réunions ont été l'occasion pour les participants d'analyser ensemble l'évolution récente de la situation en matière de paix et de sécurité, tant au niveau national qu'au niveau régional, d'examiner et d'évaluer la contribution de l'ONU aux

initiatives de paix en cours et de recenser les moyens d'améliorer l'analyse conjointe, la communication et le dialogue.

## VI. Observations

86. J'estime encourageants les efforts diplomatiques renouvelés en faveur de la paix dans la région et je me félicite de la signature le 27 juin de l'accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda facilité par les États-Unis, ainsi que des réunions du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité et du Comité de surveillance conjointe établi au titre de cet accord. Je salue également le rôle de médiateur joué par le Qatar et je me félicite de la signature d'une déclaration de principes par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23 à Doha le 19 juillet, et de l'accord relatif à un mécanisme concernant la libération des détenus.

87. Je salue les efforts constants déployés par les dirigeants de la région pour trouver une solution pacifique à la crise, en particulier les démarches engagées par le Président du Togo, en tant que médiateur désigné par l'Union africaine, et des membres du Groupe de facilitateurs et facilitatrices de la CAE et de la SADC. Les résultats de la visite conjointe à Kinshasa effectuée par M<sup>me</sup> Samba-Panza et M<sup>me</sup> Zewde sont encourageants.

88. Je suis en même temps profondément préoccupé par la détérioration de la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et par les souffrances infligées sans relâche à la population civile. Les parties doivent agir d'urgence pour honorer et concrétiser les engagements pris en vertu des récentes initiatives de paix et respecter pleinement les dispositions de la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier demande la cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités.

89. Je reste profondément préoccupé par les informations faisant état de violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Les conclusions de la mission d'établissement des faits sur la situation dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de la République démocratique du Congo sont très préoccupantes, s'agissant en particulier de la gravité et de l'ampleur des violations et des atteintes commises par toutes les parties au conflit, y compris des actes qui pourraient être assimilés à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Je suis tout particulièrement troublé par l'ampleur sans précédent des violences sexuelles, qui doivent cesser.

90. Alors que la région s'engage sur la voie d'une paix durable, les parties prenantes régionales et internationales devraient s'employer à renforcer la cohérence et la coordination et à obtenir des résultats durables pour les populations touchées. Je réaffirme l'appui indéfectible de l'Organisation des Nations Unies aux initiatives de paix en cours. Les initiatives nationales pour la paix et le dialogue en République démocratique du Congo ont elles aussi un rôle important à jouer dans la promotion de la paix et le renforcement de la cohésion nationale.

91. J'encourage le Burundi et le Rwanda à saisir l'occasion de cet élan de paix pour résoudre leurs différends et normaliser leurs relations.

92. Pour qu'une initiative de paix soit véritablement transformatrice et durable, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Je félicite les dirigeants de la région d'avoir convoqué la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action visant à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

---

93. L'Accord-cadre reste le consensus régional le plus complet à ce jour. Les pays signataires s'engagent à respecter les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale et à s'abstenir de tolérer, d'aider ou de soutenir les groupes armés illégaux. L'Accord-cadre constitue un socle sur lequel peut se construire une confiance durable parmi tous les signataires.

94. Nous devons placer l'inclusivité au cœur même de tous les processus politiques et veiller à ce que les voix de toutes les parties prenantes, en particulier celles des femmes et des jeunes, soient prises en considération. Les consultations organisées par les membres du Groupe de facilitateurs et facilitatrices sont un pas important dans cette direction.

95. Il est également crucial de freiner l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, qui sont à la fois un moteur essentiel et une conséquence du conflit. Je salue les efforts constamment déployés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour renforcer son Mécanisme de certification régional, notamment en s'inspirant des enseignements tirés du Processus de Kimberley.

96. Je demande à la communauté internationale d'aider à mobiliser les fonds nécessaires en ce moment crucial, en particulier pour répondre aux besoins humanitaires urgents et pour soutenir le développement durable. J'encourage en outre les partenaires internationaux à soutenir le plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération afin de promouvoir l'ambition d'une stabilité et d'une prospérité à long terme dans la région.

97. Dans l'esprit des décisions issues de la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, je demande à tous les États concernés de créer et de maintenir les conditions nécessaires au rapatriement rapide et à la réintégration durable dans la vie civile des membres de groupes armés étrangers qui ont volontairement déposé les armes et ont exprimé leur volonté de retourner dans leur pays d'origine. Ces efforts sont essentiels à la promotion de la paix et de la sécurité régionales et doivent être appuyés par une volonté politique soutenue, une collaboration adéquate entre les acteurs concernés, des cadres juridiques et des ressources suffisantes.

98. Je remercie l'Envoyé spécial et son Bureau pour les efforts qu'ils déploient actuellement afin de revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de renforcer la complémentarité entre les initiatives de paix dans la région.

---